

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/06/002

DATE DE CONVOCATION : 29/05/2026	L'an deux mil vingt-six Le cinq juin à 19 heures 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Claude QUENOT, Maire
DATE D’AFFICHAGE : 29/05/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Romain MAUBERT, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Mélanie VENDANGER, Elise LEJEUNE, Céline LEFEBVRE, Germaine QUATRELIVRES, Maryse MELLIER. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	<i>A donné pouvoir :</i> M Jacques DUCROCQ (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT) <i>Absents excusés :</i> MME Coralie FROIDURE, M Jérémy DUCLOYER.
OBJET : Convention de recouvrement des recettes avec le SGC de Neufchâtel-en-Bray/ Gournay-en-Bray - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Mme Maryse MELLIER a été élue secrétaire. Monsieur le Maire indique aux conseillers que lors du renouvellement du Conseil Municipal en 2020, une autorisation permanente et générale de poursuivre les redevables retardataires pour tout ou partie des titres de recettes a été octroyée à M POZZI Pascal, receveur municipal. Il présente au Conseil une convention permettant de renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement des produits locaux communaux. L'objectif recherché est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes. Cette convention deviendra caduque après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante mais également à chaque changement de comptable. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide : -de valider le principe de ladite convention ; -d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le SGC de Neufchâtel-en-Bray/Gournay-en-Bray.

